



# Harfleur **Zoom**

Informations Municipales - numéro 71 - Janvier 2019

**Protégeons  
nos rivières**



## Gratuité des transports publics...

### Quels enjeux pour l'agglomération ?

Christine Morel a participé au débat public organisé jeudi 13 décembre dernier à l'Isel, à l'initiative de Jean-Paul Lecoq, député de la circonscription.

La question de la gratuité des transports publics est régulièrement présente dans les débats au sein de la Codah, notamment lors de chaque discussion budgétaire ou lors de la présentation du bilan d'activité du réseau LiA.

#### La gratuité étudiée

La soirée du 13 décembre a été introduite par une présentation des enjeux de la gratuité, par Maxime Huré, maître de conférences en sciences politiques à l'université de Perpignan et président de l'association « Villes Innovantes et Gestion des Savoirs ».

Il a ainsi rappelé que la question de la gratuité des transports impliquait des enjeux en matière d'attractivité du territoire, d'urbanisation, de politique environnementale et bien évidemment de pouvoir d'achat pour les familles.

Il a ensuite évoqué les expériences en cours en France, dont la dernière mise en place à Dunkerque. Au total, 36 agglomérations ont ainsi franchi le pas de la gratuité. Maxime Huré a insisté sur le fait qu'aucune situation n'est comparable à une autre et qu'il faut examiner précisément à la fois les objectifs et les enjeux de chaque réseau de transport en commun, les impacts techniques et budgétaires qu'une gratuité impose. « Globalement la gratuité fait augmenter très significativement la fréquentation des transports collectifs. Par exemple à Dunkerque, depuis le 1er septembre 2018 c'est 120 % de plus le week-end et 50 % la semaine. » précise Maxime Huré.

Car si chacun peut s'accorder sur le fait qu'augmenter la fréquentation des transports en commun ne peut être que bénéfique pour réduire l'utilisation de la voiture et donc de la pollution, le débat est beaucoup plus vif sur la question du financement de la gratuité aux usagers.



#### Les enjeux dans l'agglomération havraise

Pour la Codah, les transports en commun représentent un budget de 56 millions d'euros par an, financés à 40 % par le versement transports payé par les entreprises de plus de 10 salariés, un tiers par la communauté d'agglomération (sur ses recettes générales : dotation d'État, impôts...) et un quart par les voyageurs soit environ 14 millions d'euros.

A ce sujet, Jean-Paul Lecoq indique : « Écologiquement, économiquement, socialement, en termes d'aménagement du territoire, c'est extraordinaire. Il ne faut pas dire « non » et être dans le dogmatisme, il faut chercher le chemin pour le rendre possible. Je ne sais pas si ça va être possible à 100 % immédiatement mais je le rêve et je pense que ça peut être une autre façon de vivre la ville. »

#### Un choix politique fort

Pour Christine Morel, l'enjeu social et environnemental de ce débat est essentiel. « Je propose et soutiens depuis toujours la nécessité d'aller plus loin dans des tarifs très réduits notamment pour les jeunes, et ceux qui sont en étude. Il faut étudier tous les moyens pour rendre encore plus accessible à tous notre réseau de transports. C'est un choix politique très fort qui nous attend dans le futur proche. Nous devons aussi créer les moyens pour que les habitants, usagers ou non des transports, soient associés à cette réflexion. Quelles priorités budgétaires pour notre agglomération ? Quel développement urbain ? Comment faire pour que la Ville profite à tous ? Comment contribuer concrètement à lutter contre le réchauffement climatique ? C'est tout cela qui est au cœur du débat sur la gratuité des transports publics. »

De l'avis de tous les participants à la conférence du 13 décembre, le débat ne fait que commencer !



## Sommaire

Retrospective

Dossier

En détails

Focus

Actu

Infos

Conseil municipal

Bulletin d'information  
de la ville d'Harfleur  
Mairie d'Harfleur  
55 rue de la République  
76700 Harfleur

Directrice de publication :  
Christine Morel

Rédaction :  
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :  
Alexandra Gobbé-Anne  
Nadia Younsi  
Éric Boucher

Imprimeur : Bemo Graphic  
Rue des Artisans  
BP 204  
61006 Alençon Cedex

Nous venons de tourner la dernière page de l'agenda 2018 et nous voici prêts à aborder l'année suivante. Je vous présente, au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et l'ensemble de vos proches.

L'année 2018 s'est malheureusement terminée par l'attentat de Strasbourg qui a profondément choqué notre communauté nationale. Ce sont encore les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, fondatrices de notre République, qui ont été visées. La fin de l'année 2018 a vu aussi la juste colère de ceux qu'on n'entendait pas, de ceux que l'on ne voyait pas.

Quand les grands équilibres sont menacés, quand le chômage est à un niveau insupportable, quand on survit mais que l'on ne vit plus, chacun de nous, à la place qui est la sienne, doit lutter contre la morosité et les idées toutes faites. Il nous faut encore plus échanger et discuter, pour se projeter collectivement dans l'avenir.

La solidarité et le partage sont nécessaires à la vie de tous les jours. Ces mots se traduisent par des gestes simples, comme parler à son voisin, aider ceux qui se trouvent en difficulté, garder un œil attentif sur nos anciens, sur les jeunes qui devront gérer la terre qu'on leur laissera, proposer un choix d'animations culturelles diverses et variées...

Il nous revient au niveau municipal de mettre en pratique ces principes, avec le dialogue et l'écoute nécessaires, mais aussi en préservant les services de proximité et c'est ce à quoi nous continuerons à nous attacher.

Comme vous le savez, l'action municipale lutte à son échelle pour le « vivre ensemble ». Être et vivre ensemble, c'est le fondement même de toute société, nous ne pouvons pas nous désunir sous peine de détruire tout sens commun !

« Ce n'est pas à nos gouvernements de nous dire comment être solidaires. C'est à nous de leur montrer la société que nous voulons » - Abbé Pierre

**Tous mes meilleurs vœux pour 2019.**

Christine Morel  
Maire d'Harfleur



# Rétrospective



Marché de Noël  
Harfleur





# Rétrospective

## Raconte-moi Scrooge !

L'exposition qui se tient à La Forge, galerie des Fondateurs, autour du conte de Dickens « Un Chant de Noël » – jusqu'au 11 janvier prochain – a accueilli les mercredis 28 novembre, 5 et 19 décembre, des lectures théâtralisées de contes par l'association havraise « Touches d'Histoire ». Plus de quarante enfants ont répondu à l'invitation pour découvrir une version totalement inédite des mésaventures de Scrooge, vieux patron aigri ayant refusé l'invitation de son neveu pour le réveillon de Noël. Un moment tendre et chaleureux qui s'est conclu avec un bonbon, offert à tous, petits et grands.



**Pour les enfants** du Relais Assistantes Maternelles, visite au Havre de l'épopée des trois chats, Tigré, Cirage et Coquette



## Danse avec les lions

Pour la deuxième édition du Ad Hoc Festival initié par la scène nationale du Volcan, la compagnie Contour Progressif proposait aux familles de découvrir, à La Forge, « Diotime et les lions », un fabuleux spectacle mêlant danses, chants et vidéos. Pour cette toute jeune création, les artistes s'appuyaient sur un texte littéraire d'Henry Bauchau mettant en scène des personnages mythologiques. La compagnie offrait aux participants, adultes et enfants, la possibilité de plonger avec elle dans l'univers de ce conte initiatique où la jeune Diotime, descendante des Dieux-lions, doit affronter la bête dans une guerre rituelle initialement réservée aux hommes. À travers des expériences chorégraphiques et plastiques, l'aventure de la jeune héroïne a ainsi pris vie devant le regard émerveillé du public à l'occasion de trois représentations (une tout public et deux scolaires), les 16 et 17 décembre derniers. Une belle expérience qui marquera les esprits pendant longtemps.



## Des jeux de société «Nutrissimo» offerts à la ville

Suite à la présentation du projet de la Ville sur l'École du goût au LH Forum, le directeur du magasin Auchan Montivilliers, séduit par cette action, a remis plusieurs jeux «Nutrissimo» à la Municipalité. Les périscolaires mais aussi les actions de l'École du goût pourront bénéficier d'un apprentissage sur l'équilibre alimentaire tout en s'amusant.



## Un ciné-goûter gargantuesque !

85 spectateurs se sont déplacés à La Forge, le mercredi 19 décembre dernier, pour (re) découvrir Shrek, classique de l'animation parodiant les contes de fées les plus célèbres. A l'issue de cette projection présentée par l'association de Gonfreville-l'Orcher « Du grain à démodre », le public était invité à prendre un goûter (gratuit !) préparé avec soin par les bénévoles du CCAS d'Harfleur.

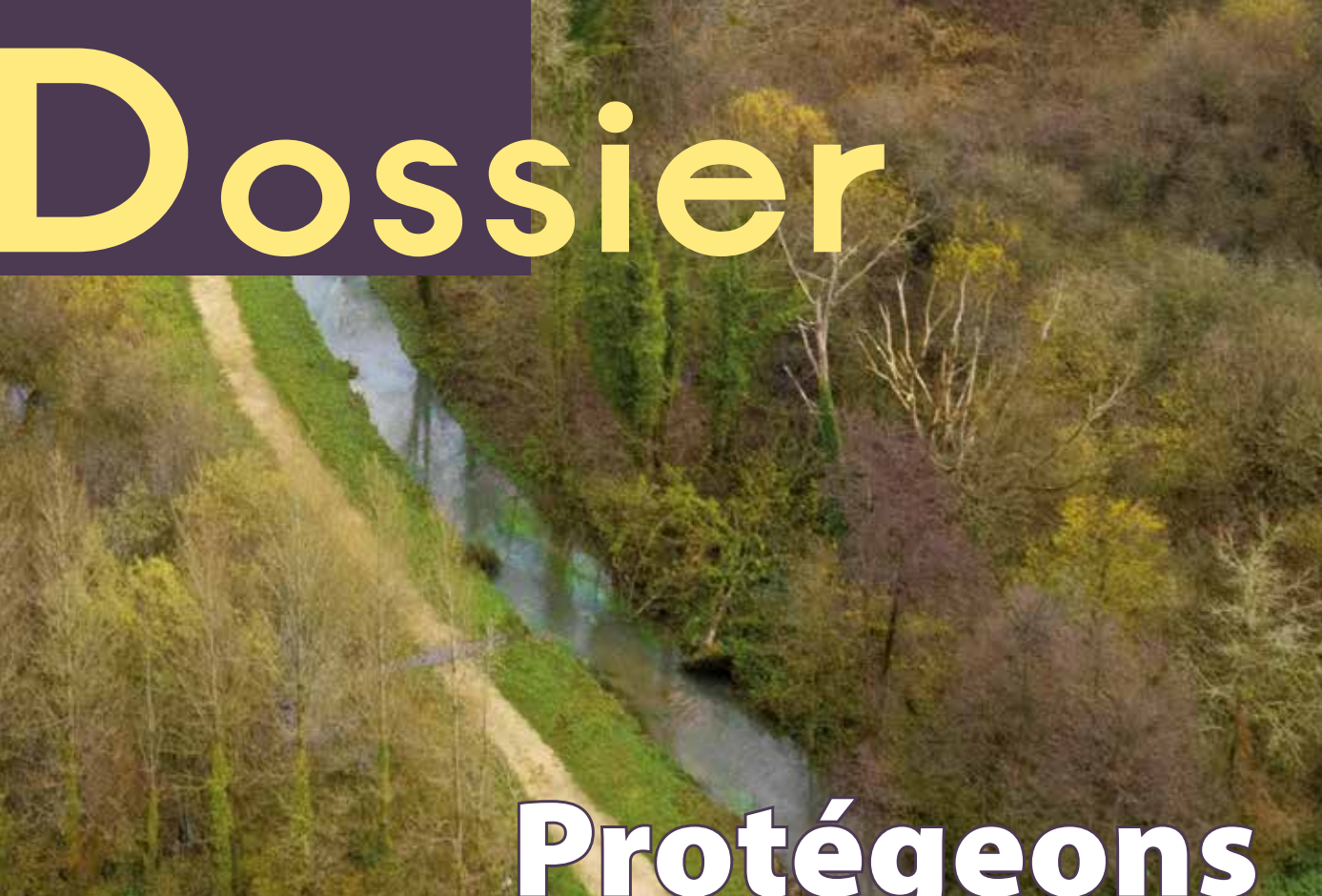


## L'amicale laïque de Fleurville

a organisé un petit marché de Noël au profit de l'association des parents d'élèves



# Dossier



## Protégeons nos rivières

La rivière la Lézarde rappelle par sa présence dans les trois quartiers d'Harfleur, mais aussi par sa permanence et sa fragilité, que tout près des habitations, des écosystèmes vivent selon des lois qui nous échappent parfois... mais ce sont les lois de la nature qui s'appliquent : l'eau, les poissons et la végétation cohabitent harmonieusement tout et autant que l'empreinte de l'homme soit respectueuse, c'est-à-dire qu'elle agisse dans le sens de ces lois.

Dans ce dossier figurent quelques principes basiques qui remettent l'homme au centre de l'équilibre des milieux naturels... qu'est ce qu'un cours d'eau ?

Qui en est responsable ? Comment le protège-t-on ?

Autant de pistes qui incitent l'humilité de tout un chacun face aux éléments.



# Nos rivières

## Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?



« Source SIG de la CODAH. Droits réservés. »

Un cours d'eau est un chenal naturel ou artificiel qui assure l'écoulement des eaux et des sédiments de l'amont (partie la plus élevée) vers l'aval (une partie plus basse), entre sa source et son exutoire (embouchure). Un cours d'eau a généralement un écoulement indépendant de la pluie et peut être continu ou temporaire, superficiel ou souterrain. La notion de cours d'eau s'est construite de façon pragmatique sur la base de décisions de justice. En droit, la qualification de cours d'eau relève du juge administratif, l'appréciant sur la jurisprudence qui fait ressortir trois critères majeurs dans sa définition :

- ▶ un lit naturel permanent à l'origine (éventuellement rendu artificiel par la suite),
- ▶ une source qui alimente le lit,
- ▶ un débit suffisant la majeure partie de l'année.

Si elles sont insuffisantes, ces caractéristiques sont complétées par trois critères supplémentaires : l'existence d'une continuité amont/aval, la présence de berges et d'un lit au substrat différencié ainsi qu'une vie aquatique.

### Autogérés mais fragiles : il faut protéger les cours d'eau !

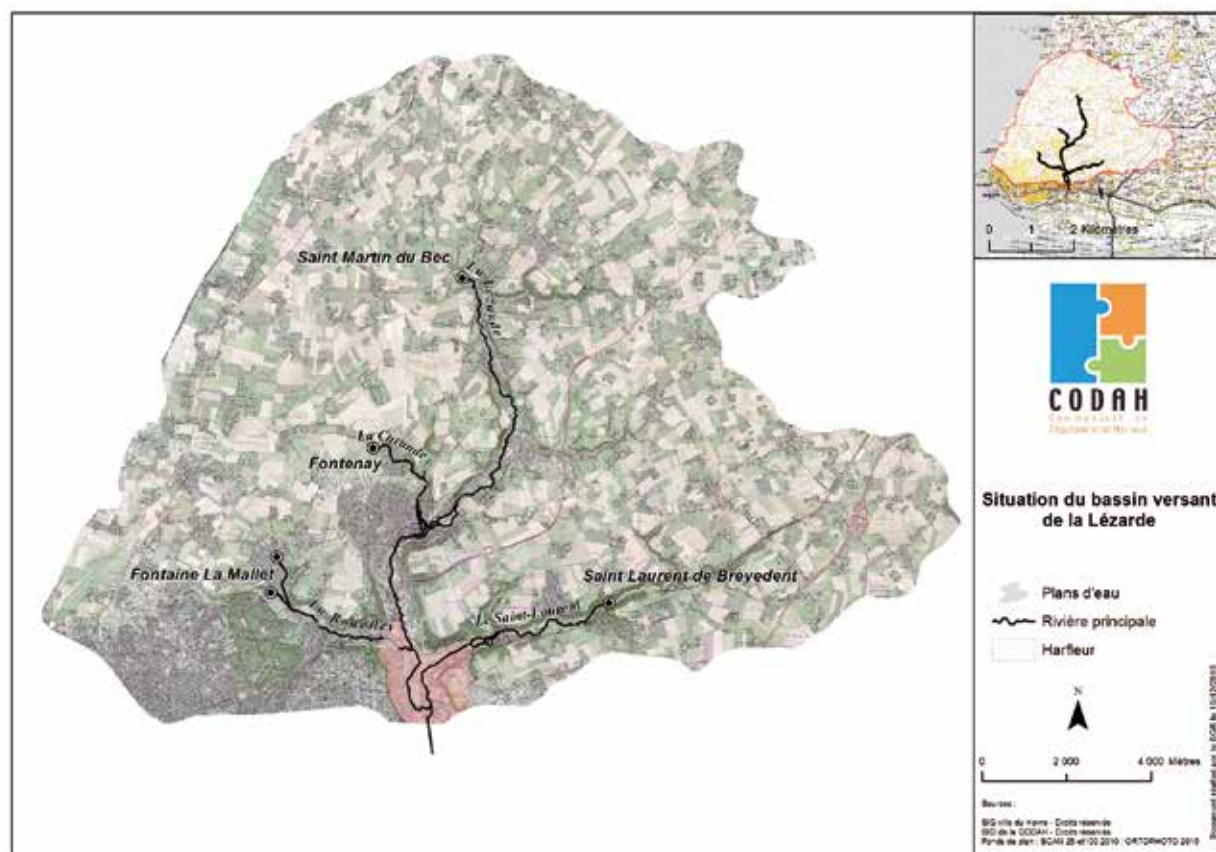
Un cours d'eau est un milieu vivant fragile et en équilibre. Il assure non seulement l'écoulement des eaux de l'amont vers l'aval mais, en fonction de sa dynamique, il déborde, se tarie, prélève, transporte ou dépose des sédiments. Ces équilibres dessinent des morphologies variées (méandres, atterrissements, érosion, courants rapides ou lents) permettant l'implantation et le développement d'une végétation spécifique interagissant avec lui. La diversité de tous ces habitats créés permet à toute la faune aquatique (poissons, batraciens, insectes...) d'avoir accès à ses zones de reproduction, de croissance, d'alimentation et d'abri. Ainsi, tous ces équilibres et interactions confèrent au cours d'eau des fonctionnalités naturelles d'autogestion, d'autoépuration, d'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité.



# La Lézarde

## Le bassin versant de la Lézarde

Harfleur et ses communes limitrophes appartiennent au même bassin versant, territoire géographique dans lequel toutes les eaux de pluie et de ruissellement convergent vers un exutoire commun (point de sortie). Il est drainé par un cours d'eau principal et ses affluents. La commune d'Harfleur se situe à l'exutoire du bassin versant de la Lézarde et au carrefour de trois cours d'eau. Elle accueille la confluence de la Rouelles et se voit traversée par la Lézarde et le Saint-Laurent. Ces deux rivières confluent au niveau du parc de la mairie et la Lézarde se jette ensuite dans le canal de Tancarville.



### ► La Lézarde

C'est le cours d'eau principal classé en première catégorie piscicole. Il prend sa source à Saint-Martin-du-Bec à 44m de haut et se jette dans le canal de Tancarville (régulé par une écluse) à Gonfreville-l'Orcher après un parcours d'environ 15km. La Lézarde a été fortement modifiée en raison d'altérations morphologiques irréversibles, telles que l'artificialisation du cours d'eau à des fins d'urbanisation ainsi que la présence de nombreux obstacles transversaux. Témoin et exemple de ces altérations : la création d'un bief perché pour alimenter les moulins de la ville de Montivilliers au XIIIe siècle. Ces ouvrages sont toujours en place et limitent les potentialités biologiques de la rivière.

### ► La Curande

Premier affluent en rive droite, il est le plus petit cours d'eau du bassin versant. Elle prend naissance au Fontenay à 25m de haut puis se jette dans la Lézarde à Montivilliers. Sa longueur est de 2km et dans la traversée de Montivilliers, son cours est quasiment entièrement couvert et canalisé.

### ► La Rouelles

La Rouelles est le deuxième affluent en rive droite de la Lézarde. Elle prend sa source à Fontaine-la-Mallet à 17m de haut et, après un parcours d'environ 4 km, conflue avec la Lézarde à Harfleur.

### ► Le Saint-Laurent

Affluent principal de la Lézarde, le Saint-Laurent prend sa source à Saint-Laurent-de-Brévedent, traverse cinq communes et conflue avec la Lézarde à Harfleur après un parcours d'environ 6km. Le Saint-Laurent est le cours d'eau qui présente les meilleures potentialités écologiques sur le bassin versant.

# La Curande

## Prise en charge et entretien des rivières de la Lézarde

**Milieu du 19ème siècle :** création d'un syndicat sur ordonnance royale du 11 juin 1839 indiquant les dispositions relatives à la gestion des vannes du port d'Harfleur, au curage et au faucardage (dépenses réparties entre tous les riverains).

**1936 :** renforcement des statuts de l'association syndicale autorisée des riverains des rivières d'Harfleur.

**Au fil des décennies :** les collectivités se substituent progressivement aux propriétaires en prenant en charge les frais d'entretien et d'aménagement des rivières.

**2006 :** le Syndicat mixte des Rivières de la Lézarde et affluents (SYRILE) est créé entre toutes les communes riveraines de la Lézarde et ses affluents.

**1er janvier 2010 :** transfert de la gestion des rivières de la Lézarde à la Communauté d'agglomération havraise (CODAH). Exercice de la compétence « gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés » afin de participer notamment à

la protection des milieux naturels humides et à la lutte contre les inondations (entretien, aménagement et restauration des cours d'eau et de leurs milieux).

**1er mars 2017 :** la CODAH exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues par l'article L 211-7 du code de l'Environnement.

Dans ce cadre, la Codah assure l'entretien des cours d'eau sur les propriétés ou le domaine public ainsi qu'une mission de conseil aux riverains sur la gestion qui leur incombe. La Codah peut aussi se substituer aux propriétaires riverains pour des actions globales de caractère d'intérêt général (entretien spécifique, restauration ou renaturation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ou de prévention des inondations).

En savoir plus sur le lien suivant : <https://www.codah.fr/article/la-gestion-des-rivieres>

## Témoignage d'une riveraine propriétaire

Harfleuraise depuis près de 20 ans, Christelle Ben Larbi, riveraine du quartier de Fleurville, habite une maison en bord de rivière. Elle est donc propriétaire de la parcelle du cours d'eau qui coule paisiblement le long de son terrain. L'eau et la vie qui l'entourent font partie de la vie de Madame Ben Larbi et de sa petite famille. Conseillée par le syndicat des rivières au début des années 2000, cette femme active garde un bon souvenir de l'aide qu'elle a reçue dans sa démarche de reconstitution d'une partie de sa berge endommagée, réparée par un ensemble de pieux et de fagots visant à aider la végétation à se reconstituer. Le cours d'eau est une source de ravissement pour la famille, qui trouve auprès d'elle un apaisement, notamment grâce à la présence de canards et d'un îlot de terre lié à son terrain par un petit pont fait de grandes planches de bois et de vieux volets. Ce coin de nature est également générateur de rencontres, puisqu'il arrive fréquemment que des promeneurs épris de calme s'invitent poliment en bordure du terrain de la maison familiale... le seul regret de Christelle Ben Larbi : les incivilités commises par les gens peu scrupuleux qui déposent leurs « monstres » sur le bord de la Lézarde ; de gros déchets verts sont fréquemment retrouvés,



tels des troncs d'arbres, mais aussi des produits de consommation, comme des appareils électroménagers ou des coussins de fauteuils... mais, malgré cela, cette femme accueillante entretient sa maison au fil des années en y entreprenant de gros travaux, depuis 1999. Responsable et consciente de ses devoirs, Madame Ben Larbi partage notre constat et notre message : la rivière est fragile, protégeons-là !



# La Rouelles



## Tous responsables !

Avant les pouvoirs publics, les premiers responsables de ces cours d'eau restent les riverains, dépositaires de droits et de devoirs.

Les cours d'eau du bassin versant de la Lézarde, et donc ceux qui traversent Harfleur (Lézarde, Saint-Laurent et Rouelles), sont tous des cours d'eau non domaniaux. C'est-à-dire que le lit et les berges appartiennent aux propriétaires riverains (L.215-2 du Code de l'Environnement). Attention, l'eau et la vie aquatique font partie du patrimoine commun de la nation. Ce statut confère certains droits mais impose certains devoirs.

### Droits du riverain

- Droit d'usage de l'eau : les riverains n'ont pas de droit de propriété de l'eau mais seulement un droit d'usage à des fins domestiques, agricoles ou industrielles dans les limites et règlements déterminés par la loi.
- Droit d'extraction de matériaux du lit : le riverain a le droit d'extraire des matériaux du lit (sable, pierre, etc.) et de profiter des productions du sol, dans les limites imposées par la loi, les règlements et autorisations de l'administration.
- Droit de pêche : le droit de pêche incombe au propriétaire riverain sur la partie du cours d'eau qui lui appartient. S'il souhaite exercer ce droit, il doit s'acquitter de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA). Une adhésion à une AAPPMA est également obligatoire même pour pêcher chez soi.

### Devoirs du riverain:

- Entretien du cours d'eau (cf. L215-14 du code de l'Environnement) : le propriétaire a l'obligation d'entretenir le cours d'eau afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.
- Respecter le débit réservé : l'exercice du droit d'usage de l'eau ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel du cours d'eau. Le débit réservé doit être respecté.
- Ne pas modifier le régime des eaux : l'exploitation des ressources du lit du cours d'eau ne doit pas conduire à une modification du régime d'écoulement des eaux.

## La présence de l'eau, un élément apprécié

Témoignage : « Le pôle médical a trouvé dans la zone d'activité de La Courtine un cadre de travail fort agréable au bord de la Lézarde. Cette proximité de la rivière apporte le calme et la présence de cygnes et canards nichant sur les rives nous rapproche de la nature dès la sortie des bureaux . »



# Le St-Laurent



## L'AAPPMA, un acteur-clef de la protection de la rivière

Tout pêcheur en eau douce doit posséder un permis et adhérer à une association agréée par l'État. Comme son nom l'indique, « l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique » n'œuvre pas seulement dans l'encadrement de la pratique de la pêche loisirs ; elle veille également au respect des rivières, le plus souvent à travers des actions de nettoyage des berges et des travaux d'entretien, parfois en partenariat avec le service de gestion des milieux aquatiques de la Codah. Pas moins de 372 pêcheurs de l'agglomération sont affiliés à cette association représentée par Monsieur Eugène Leroy président et Monsieur Daniel Leclerc président d'honneur. Amoureux de la nature, les pêcheurs sont soumis à un règlement assez strict, fixant par exemple un quota de pêche de truites à 3 par jour maximum - l'espèce la plus répandue dans la Lézarde étant la truite Fario, ou les obligeant à se plier à l'autorité de quatre gardes-pêche bénévoles, membres actifs de l'association. Ces protecteurs du milieu aquatique ont aussi pour mission la détection des pollutions, le plus souvent des nappes d'hydrocarbures. Pour ce qui est de la protection de la rivière, les pêcheurs se rassemblent régulièrement par groupes pour des actions ciblées d'évacuation des gros déchets jetés par des individus malveillants (bouteilles de verre, gros objets en plastique et même parfois des caddies !). L'association mène également des actions de prévention et d'éducation au respect de la nature, comme en témoigne l'existence d'une petite école de pêche, animée par des bénévoles expérimentés sur l'étang de la Payennière, à Montivilliers...



► AAPPMA la Lézarde, 14 avenue de la Résistance, 76 700 HARFLEUR.

## Les jardins familiaux, un site où l'eau abonde

Active depuis 1984, l'association des jardins familiaux entretient et aménage le large terrain prêté par la ville. Sur ce site précieux, 65 jardiniers exploitent autant de parcelles potagères, à proximité d'une eau ruisselante et quasi omniprésente. Un bassin alimenté par une source qui trouve son origine dans le bois du Colmoulins (propriété de la ville de Montivilliers) distribue un petit cours d'eau qui chemine sinueusement sur la propriété, au milieu d'hommes précautionneux de leur bout de terre mais aussi des parties communes ; car, sur les 65 adhérents, la moitié est constituée de membres très actifs qui se relaient pour entretenir l'ensemble du site... et, aussi, la proximité de la clinique de soins de suite qui attire des visiteurs se régalant du spectacle et se repaissant de son calme. Si le petit cours d'eau s'avère utile pour arroser l'ensemble des jardins potagers, il l'est aussi et surtout pour ajouter du pittoresque et du calme à ce site privilégié. De ce fait, messieurs Didier Hemery et Jacky Breton, respectivement président et vice-président de l'association, coordonnent un groupe d'individus respectueux de la nature et de son calme. Une caution hautement qualitative pour notre commune qui régule son urbanisation en vue de préserver ses espaces naturels.





## Harfleur-centre

### Des services variés pour tous les publics

#### Un service public représenté par des équipements très divers

Le Zoom de décembre 2018 exposait une histoire succincte du centre ancien d'Harfleur ; c'était le volet 1 d'un article en deux temps, dont voici la suite, avec une présentation du niveau d'équipement de ce quartier où l'on retrouve des services variés et complémentaires. Qu'ils soient municipaux ou gérés par l'État, qu'ils émanent d'une initiative privée ou de collectivités partenaires de la commune, ces services sont au plus près des usagers en récupérant leurs déchets, en assurant la scolarité des enfants et, plus largement, en accueillant l'ensemble des publics pour les accompagner dans leurs démarches.

#### Gestion municipale

- ▶ La bibliothèque Elsa Triolet
- ▶ Le musée du Prieuré
- ▶ Le Pôle Accueil Population
- ▶ La Forge
- ▶ L'hôtel de ville et ses services (cabinet des élus, services techniques, service Proximité sécurité...)
- ▶ La Résidence pour Personnes Âgées des 104
- ▶ Les cimetières Paul Doumer et Mont-Cabert
- ▶ Les écoles Germaine Coty, Caraques
- ▶ Centre de la petite enfance Françoise Dolto (école + centre de loisirs)

#### Autres collectivités et établissements publics

- ▶ La déchetterie (Communauté Urbaine)
- ▶ Le Centre médico-social (Département)

#### État

- ▶ Le commissariat
- ▶ Le Trésor Public
- ▶ Pôle Emploi

#### Gestion privée

- ▶ La Poste
- ▶ Crèches « Au p'tit pot de miel » et « Les voiles »

#### Les Courtines

L'aménagement de la ZAC des Courtines est aujourd'hui achevé. Panorama des entreprises et services installés sur ce territoire très accessible, à deux pas du centre, et avec un large parc de places de stationnement

- GARAGE FORD SUFFREN ▶ Garage
- LABORATOIRE ▶ Laboratoire d'Analyses médicales
- THYSSENKRUPP ▶ Ascensoriste
- DLM LOCATION ▶ Location véhicules tourisme et utilitaire
- 123 CT ▶ Contrôle technique
- ADREXO ▶ Distribution prospectus/publicité
- NORDMOTORS ▶ Installation et maintenance groupes électrogènes
- BIO ESTUAIRE ▶ Centre de prélèvements
- CABINET MEDICAL ▶ Médecins
- SEFI ▶ produits de transmission de puissance
- GLASS EXPRESS ▶ parebrises
- IBIS ▶ hôtel
- B&B LE HAVRE 1 ▶ hôtel
- B&B LE HAVRE 2 ▶ hôtel
- RESTAURANT LE QUAI ▶ Restaurant

Retrouvez la liste complète des commerces de proximité du centre de la commune sur [harfleur.fr](http://harfleur.fr)

## Le stationnement

### Entretien avec Yoann Lefranc, adjoint en charge du stationnement

Quels sont les points forts de l'offre de stationnement sur le centre-ville ?

YL : l'atout principal, c'est d'une part la gratuité totale des places de parkings, et d'autre part leur proximité avec le centre. En effet, à Harfleur, la totalité des aires de parking est gratuite, avec une graduation des durées de stationnement selon les occupations des usagers. Trois zones sont pratiquées : le stationnement illimité, le stationnement en zone bleue (1 heure 30) et la zone rouge pour les haltes de 30 minutes maximum. Ce système a été pensé en fonction des endroits et des possibilités de chacun de se déplacer à pieds... en effet, il est possible de se garer tout près des commerces ou des services publics, pour une très courte durée, ou un peu plus loin (par exemple sur la place d'Armes, ou sur le parking de la Forge, comprenant pas moins de 130 places) moyennant quelques minutes de marche seulement.

#### A quelles contraintes se voit-on confrontés ?

YL : le centre d'Harfleur s'est construit au Moyen Age, sans Plan Local d'Urbanisme ni Plan de Déplacement Urbain (rire)... par conséquent, il n'a pas été pensé pour la voiture. De plus, les rues et lotissements aménagés au milieu du 20ème siècle prévoyaient un parc de stationnement comprenant une voiture par foyer, sans anticiper l'inflation automobile que nous connaissons aujourd'hui. Résultat : même si le nombre global de places est suffisant, la place semble manquer... juste sous ses fenêtres. Les seules possibilités d'extension territoriale qui s'offriraient à nous consisteraient à aménager des parkings en lieu et place de certains espaces verts ; mais cela, bien évidemment, nous l'excluons. En dernier lieu, si certaines communes de l'agglomération font le choix du stationnement payant, principalement pour assurer une rotation - et donc satisfaire le plus grand nombre - j'ajoute que les élus d'Harfleur ne souhaitent pas remettre en cause le principe de la gratuité sur son territoire.

## Impasse Gambetta

### Début du chantier en juin 2019

La construction de 146 logements locatifs sociaux, répartis en deux bâtiments sur un terrain de 9000 mètres carrés, débutera en juin 2019. L'ensemble du site, composé de logements du T2 au T4, sera administré par le bailleur Estuaire de la Seine.

#### Un point sur les fouilles

Depuis le 1er décembre, l'INRAP (Institut national de la recherche archéologique préventive) procède à la fouille des 9000 m<sup>2</sup> du terrain. Lors du diagnostic réalisé en août 2017, les archéologues avaient découvert un quartier d'habitations datant des XIIIème et XIVème siècles, ainsi que les vestiges du rempart de la ville. La fouille actuelle va permettre d'approfondir ces premières découvertes. Le chantier de fouilles se déroulera jusqu'en mai puis le terrain sera remis en état et restitué à l'aménageur pour la construction des immeubles.





## Harfleur au féminin

2019 verra Harfleur se mettre au féminin avec de nombreuses initiatives sur la place des femmes dans la société et dans la ville. Expositions, débats, animations culturelles ou sportives, de multiples rendez-vous vous seront proposés. On vous dévoile dans cette page, les premiers éléments forts de cette année féminine.

### Exposition photographique « Championnes françaises d'exception »

du 8 au 21 mars 2019  
par l'association Femmes d'ici et d'ailleurs

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, la Ville d'Harfleur souhaite sensibiliser le grand public contre les discriminations et promouvoir l'égalité en mettant en lumière des parcours de femmes dans le domaine du sport. À ce titre, la Ville d'Harfleur vous propose l'exposition « Championnes françaises d'exception », qui sera présente dans différents lieux de la ville (centre ancien, parc de l'Hôtel de Ville, stade Maurice Thorez).

Réalisée par l'association « Femmes ici et ailleurs », cette exposition présente 23 portraits de sportives qui ont marqué l'histoire du sport français par leurs performances, accompagnés de leurs biographies et de leurs palmarès.



## Les matchs au Havre

Le tirage au sort des matches de la Coupe du Monde féminine de la FIFA™ France 2019 a eu lieu le samedi 8 décembre à Paris.

Le Havre connaît désormais les 9 équipes qui joueront au Stade Océane en phase de groupes et notamment les 2 têtes de série USA (tenantes du titre) et Angleterre.

**Huitième de finale**      **Quart de finale**  
**Dimanche 23 juin à 21h**      **Jeudi 27 juin à 21h**

A noter que si l'équipe de France termine première de son groupe, elle jouera au Havre en huitième de finale, et si elle termine deuxième et qu'elle passe les huitièmes, elle jouera au Havre en quart de finale.

De belles affiches et un bel évènement à vivre au Stade Océane ! Les places individuelles seront en vente courant février



## 1<sup>er</sup> rendez-vous pris !

L'équipe de France de foot féminin commencera l'année 2019 par une rencontre amicale face aux joueuses des États-Unis, championnes du monde en titre et leaders du classement FIFA, au stade Océane le **samedi 19 janvier à 20h45**.



## ► Les licenciées féminines à Harfleur

TCH ► 69 - COH ► 34 - ALH ► 59 - CAHB FOOT ► 10 - CAHB PETANQUE ► 9 - Country Road 76 ► 80 - HBE ► 4 - STHRH ► 18 - Tonton's Riders ► 1 - ASHB ► 302  
Pour un total de 586 licenciées féminines

## Saison culturelle - La Forge - prochains rdv

### Aux origines du Punk Rock !

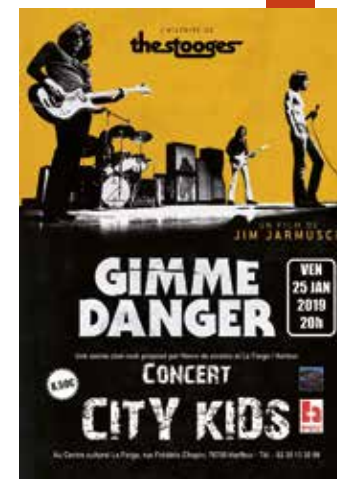
Le 25 janvier 2019, la Ville d'Harfleur et l'association Havre de Cinéma vous accueilleront à La Forge pour une soirée dédiée au mythique groupe The Stooges, et à son chanteur charismatique, Iggy Pop. Dans le cadre de cette soirée « Ciné Rock » vous pourrez découvrir le film *Gimme Danger* - nommé d'après un des plus grands succès du groupe - suivi du concert du groupe havrais City Kids.

Apparu pour la première fois au cours d'une révolution contre-culturelle, le style de rock'n'roll puissant des Stooges a fait l'effet d'une bombe dans le paysage musical de la fin des années 60. Avec un mélange de rock, de blues et de free jazz, le groupe posa les fondations de ce que l'on appellera plus tard le punk et le rock alternatif. Avec le film-documentaire *Gimme Danger*, Jim Jarmusch retrace l'épopée de la bande menée par Iggy Pop, avant que celle-ci s'impose comme l'un des plus grands groupes de rock de tous les temps.

La projection du film sera suivie d'un concert du groupe City Kids.

Créé en 1980, ce groupe punk-rock havrais s'est produit partout en France et en Europe avec environ une centaine de dates par an, dont une 1<sup>ère</sup> partie d'Iggy

Pop en 1990. Après une dissolution en 1995, le groupe s'est reformé en 2008 et jouera à La Forge pour notre plus grand plaisir. Une bien belle occasion de découvrir l'héritage des Stooges sur la scène rock locale !



**Vendredi 25 janvier 2019 / 20h30 / La Forge**

le film : *Gimme Danger* (1h48)

Le concert : City Kids (45 min environ)

Buvette sur place avant le concert

Tarif : de 3,50 € à 8,50 €

Renseignements au 02 35 13 30 09

### Un chef-d'œuvre intemporel .....



Parce que Mozart est mort en le composant, son Requiem est entré dans l'histoire auréolé de légendes. Mais au-delà de tous les mythes, la beauté de l'œuvre demeure. Grave, solennelle, transcendante... Vous pourrez découvrir cette œuvre mythique avec l'acoustique si particulière de l'église Saint-Martin d'Harfleur, le samedi 26 janvier 2019.

Pour cette occasion exceptionnelle, elle sera interprétée par l'Orchestre et les chœurs du conservatoire de Rouen sous la direction de Claude Brendell.

Ce Requiem est doublement lié à la mort, d'abord par son thème mais aussi par les conditions de son écriture : certains voient dans cette œuvre un véritable testament musical. Cette composition pleine de mystère continue d'alimenter la fascination, plus de deux siècles après la disparition de Mozart. C'est d'ailleurs son élève Franz Xaver Süssmayr qui écrira les dernières notes de cette œuvre magnifique.

**Samedi 26 janvier 2019 / 18h / église Saint-Martin**  
**Requiem de Mozart**  
par l'orchestre et les chœurs du conservatoire de Rouen  
Accès libre, réservation conseillée au 02 35 13 30 09

### Olivier Sorel expose à La Forge et invite NOG

Artiste plasticien à Octeville-sur-Mer, c'est à partir d'objets manufacturés qu'Olivier Sorel crée. L'idée étant de conserver l'objet intact tout en le faisant oublier. Viennent ensuite la recherche de l'esthétisme, ainsi que l'intérêt pour la nature.

L'artiste nous propose de découvrir son bestiaire métallique, un monde où les poissons côtoient les insectes, un monde où d'anciennes pièces industrielles se marient avec de vieux outils, un monde de douceur, de chaleur et de contrastes.

L'exposition sera complétée par les dessins et aquarelles de l'artiste havrais NOG. Ses personnages ? Des mouches ! Images drôles et poétiques, dénonçant aussi la société actuelle.

**Du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars**  
**La Forge - Galerie des Fondateurs**  
**Exposition Olivier Sorel**  
Accès libre  
[sur les heures d'ouverture]





## Une AMAP pour Harfleur !

«Artisans du Monde» et le « Réseau des AMAP de Haute Normandie » ont pour projet commun de mettre en place une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) à Harfleur.

### Une AMAP c'est quoi ?

Ce sont des consommateurs (donc toutes personnes qui souhaitent prendre en main sa consommation alimentaire) et un ou plusieurs producteurs locaux qui s'engagent les uns vis-à-vis des autres.

Les consommateurs promettent d'acheter une partie de leur production.

Les paysans s'engagent à livrer chaque semaine des produits locaux frais - sans produit chimique ni pesticide ou OGM nocif pour la santé - cultivés par leurs soins et ceci sans aucun intermédiaire.

### Une AMAP comment cela fonctionne ?

Les consommateurs se regroupent et s'accordent sur une période déterminée (généralement six mois ou plus) Le paysan de son côté vient, chaque semaine, livrer ses produits, aux jour, horaire et lieu déterminés d'un commun accord.



Alors, si en plus de tous ces aspects, vous :

- ▶ souhaitez (re)nouer des liens avec celles et ceux qui vivent de la terre en la respectant
- ▶ considérez que les paysans doivent pouvoir profiter dignement du fruit de leur travail,
- ▶ vous souhaitez les rencontrer, y compris dans leurs fermes.

L'AMAP est faite pour vous !

### Pour en savoir plus :

Nous vous invitons à une réunion de présentation et de débats le **mardi 15 janvier 2019, de 18h à 20h**, salle Jean Le Bosqué, 10 rue Jean Barbe à Harfleur Organisé par «Artisans du Monde» et le « Réseau des AMAP de Haute Normandie »

plus de renseignements sur « <http://reseau-amap-hn.com> »



## Conseil municipal du 10 décembre 2018

Le conseil municipal s'est réuni lundi 10 décembre, salle du Parc, pour procéder à l'examen des 46 délibérations portées à l'ordre du jour par Christine Morel, maire. Sur 28 élus, 17 étaient présents, 7 élus s'étaient excusés dont 4 avaient donné procuration. Les 4 élus du Groupe Harfleur bleu marine, étaient absents non excusés.

## Élection des représentants de la Ville à la Communauté Urbaine

Depuis le 1er janvier, la Codah a fait place à la Communauté Urbaine (voir le dossier du Zoom de novembre 2018 disponible sur le site web de la ville). L'installation officielle de la nouvelle structure intercommunale aura lieu le **jeudi 15 janvier à partir de 17h** au Carré des Docks (la séance est publique). Les 54 conseils municipaux devront donc désigner leurs délégués au conseil communautaire de la C.U. La Ville d'Harfleur sera représentée par 4 conseillers contre 5 auparavant au sein de la Codah. Christine Morel, Jean-Gabriel Brault et Michel Toulouzan, ayant été désignés dès 2014 étaient automatiquement représentants de la ville. Restait, pour le conseil, à élire le 4ème conseiller. Christine Morel a proposé la candidature de Noël Héricier. Nacéra Vieublé s'est également présentée. Noël Héricier a été élu par 18 voix contre 3 pour N. Vieublé.

## Bourses communales d'études

Le conseil municipal a validé à l'unanimité l'attribution de bourses communales pour 79 familles harfleuraises. Ce sont ainsi 105 jeunes qui seront aidés par la ville pour une somme globale de 9 253 €. Sylvie Burel, adjointe aux affaires sociales a détaillé l'aide qui concerne 56 collégiens, 32 lycéens et 17 étudiants. Elle a également rappelé l'importance accordée par la municipalité à l'accompagnement des jeunes Harfleurais durant leurs études.

## Subventions aux associations et au CCAS

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la dernière attribution de subventions de l'année pour 20 associations pour un montant global de 40 344,33 €. 8 500€ ont été répartis entre les différentes associations sportives harfleuraises. Pour rappel, chaque année la Ville attribue environ 120 000 € de subventions parmi lesquelles on peut retrouver celles pour la crèche «Au petit pot de miel» ou encore pour le CEM dédié au fonctionnement de l'école de musique. Par ailleurs, le conseil a validé une contribution supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale de 8 890 € pour compléter l'aide aux familles pour la restauration scolaire.



## Actions culturelles

Les élus municipaux ont validé la signature d'un cofinancement avec le Diocèse du Havre pour l'achat d'une œuvre de l'artiste havrais Patrice Balvay, œuvre qui sera installée dans l'église Saint-Martin au cours du premier trimestre 2019. Cette œuvre se compose de 14 tableaux représentant le Chemin de Croix. La part Ville de 1 500 €, représente 50 % du coût global et est prise sur l'enveloppe annuelle d'achat d'œuvres d'art.

## Prochains Conseils Municipaux :

Mardi 8 janvier - Lundi 28 janvier  
18h - Salle du Parc

Les synthèses et PV des conseils sont disponibles sur [www.harfleur.fr](http://www.harfleur.fr)

## Conseil d'installation de la Communauté Urbaine

Jeudi 15 janvier 17h  
Carré des Docks - Le Havre

Les séances sont publiques

## Chez nos voisins - actu locale

### Manifeste - Le Siroco

En s'appuyant sur le jeu du cadavre exquis, deux danseuses évoluent autour d'une baie vitrée qui reçoit corps, peinture et vidéo pour construire une création drôle, insolite et poétique. Cette création déborde du champ de la chorégraphie pour créer une forme hybride entre installation, performance dansée et œuvre plastique. La vidéo investit le plateau pour devenir une partie intégrante de la dramaturgie du spectacle. *Manifeste du surréalisme* est le titre d'un texte d'André Breton qui précise les buts et les enjeux du surréalisme.

**Manifeste - Danse, à partir de 3 ans**  
**Par la Compagnie Sac de Noeuds**  
**Vendredi 1<sup>er</sup> février - 20h**  
**Le Siroco rue Henri Odièvre**  
**76430 Saint-Romain de Colbosc**



### LEO - Montivilliers



Que se passerait-il si les lois de la gravité changeaient soudainement ? Telle est l'interrogation du spectacle LEO, un spectacle visuel drôle et plein de poésie. Un homme faussement ordinaire va vivre une aventure hallucinante qui fait basculer notre perception du réel et éblouit nos sens. Leo se retrouve seul dans une boîte. Il y découvre un monde sans dessus-dessous. Ce changement transforme l'univers morne de Leo en un véritable terrain de jeux. Pourtant, en dépit des prouesses de l'imaginaire, un mur reste un mur ! Comment Leo parviendra-t-il à sortir et à retrouver sa liberté ?

**LEO - Spectacle tout public**  
**Par Julian Schultz, Tobias Wegner (en alternance)**  
**Vendredi 1<sup>er</sup> février - 20h30**  
**Salle Michel Vallery rue Oscar Comettant**  
**76290 Montivilliers**



## Programme des animations retraités

**Vendredi 11 janvier :**  
Après-midi récréatif en musique  
avec «Clin d'Oeil»  
15h  
Résidence des 104

**Mardi 15 janvier :**  
Dictée  
14h30  
Résidence des 104

**Mercredi 16 Janvier :**  
Repas anniversaire sur le thème :  
«Voyage autour du Monde»  
12h sur inscription à la résidence des 104  
avant le mardi 8 janvier

**Vendredi 18 janvier :**  
Sortie bowling  
rdv 14h30 place d'Armes sur inscription préalable  
Soirée cartes  
20h-22h à la Résidence des 104 (tournois tarot, manille...)



Repas anniversaire à la Résidence des 104

### À venir, n'oubliez pas de vous inscrire

**Vendredi 1<sup>er</sup> février**  
Après-midi récréatif en musique  
avec la chorale «Les Gabiers» chants marins  
15h à la Résidence des 104

**Jeudi 21 mars**  
Sortie déjeuner spectacle de chansons  
«Ode à la môme» au casino de Bagnoles-de-l'Orne  
Inscription du 10 au 19 Janvier 2019 auprès du Pôle  
Accueil Population et du Pôle de Beaulieu  
Tarif : 89€ - Départ unique place d'Armes

Un calendrier mensuel des animations retraités est disponible à l'accueil de la résidence.  
Pour plus de renseignements, contacter le service retraités de la ville au 02 35 45 34 08.

Meilleurs vœux à tous !

## Les bons gestes de tri à adopter après les fêtes

La Communauté Urbaine vous propose quelques gestes simples pour jeter moins et recycler plus.



Les fêtes de fin d'année sont l'occasion d'une consommation accrue ayant pour conséquence la production de nombreux déchets. Tous les ans, à l'issue des fêtes, des milliers de sapins de Noël seront jetés. Papiers cadeaux, cartons d'emballage et autre vaisselle jetable vont également s'accumuler. Afin de respecter l'environnement et faciliter le travail des agents de collecte, respectons les bons gestes !

### ► Les sapins dans les centres de recyclage

Les sapins ne doivent pas être emballés (pas de sacs) et sans pied plastique. Ils seront traités comme les déchets verts et confiés à des filières spécialisées de recyclage qui, après les avoir broyés, les transformeront en compost pour les agriculteurs de la région.

#### • Centre de recyclage d'Harfleur :

Impasse de la Forge 76700 Harfleur  
du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h  
le dimanche de 8h30 à 12h  
fermé les jours fériés

Dans le cas où les sapins peuvent être découpés en petits morceaux, il est possible de les mettre dans les bacs à déchets verts.

### ► Les emballages « carton » dans la poubelle jaune

Ils seront triés localement et valorisés dans une filière de recyclage pour devenir du carton ondulé, lui-même réutilisé pour de nouveaux emballages.  
**Les papiers cadeaux ne sont pas recyclables et sont donc à déposer dans la poubelle à couvercle gris.**

### ► Les bouteilles et bocaux en verre dans les colonnes de récupération

Ils seront collectés et recyclés pour fabriquer de nouvelles bouteilles. Les verreries du Havre font partie du circuit de recyclage : trier participe ainsi à l'économie et à l'emploi local.

Nous vous conseillons de ne pas laisser vos bacs sortis les 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.



### Info Lia

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :  
<http://www.transports-lia.fr/ou sur smartphone> « LiA les lignes de l'agglomération »

### Allo Agglo ?

Gestion des déchets, transports scolaires, les risques majeurs ?  
pour toute question sur la Communauté Urbaine,  
un seul numéro : 02 35 22 25 25  
Rendez-vous sur [www.agglo-lehavre.fr](http://www.agglo-lehavre.fr)

## Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire  
au 02 35 13 30 10  
ou mail :  
[cabinet@harfleur.fr](mailto:cabinet@harfleur.fr)

## Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

**Pharmacie Delplanque**  
35 rue de la République  
02 35 45 40 39

**Pharmacie de la place d'Armes**  
26 rue Jehan de Grouchy  
02 35 45 77 09

**Pharmacie Debris - Fievet**  
33 pl. Guy de Maupassant  
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le  
**3237**

## Urgences

Tél. prioritairement  
15 : SAMU  
17 : Police nationale  
18 : Pompiers  
114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)  
112 : Urgence depuis un portable

Si non, téléphonez au  
02 35 13 30 00  
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville



## Accueils de loisirs février 2019 c'est le moment de s'inscrire !

Pour les vacances d'hiver, qui auront lieu du lundi 11 février au vendredi 25 février, la ville d'Harfleur vous propose des accueils de loisirs pour les 3/6 ans et les 6/11 ans dans les centres Dolto et des 2 Rives sur le thème du Carnaval. Pour les 8/15 ans, c'est au stade M. Thorez que se dérouleront les activités telles que la Capoeira ou l'atelier percussions, dans le cadre du passeport vacances.

Renseignements et inscriptions :

Pôle Accueil Population : 02 35 13 30 20

Pôle administratif de Beaulieu : 02 35 51 10 51

Tarifs en fonction du quotient familial

Groupe majoritaire

## Groupe communiste et républicain

Ils ne portent pas tous des gilets jaunes mais eux aussi sont toujours en colère : les retraités, déçus des annonces faites par Emmanuel Macron en leur direction. Refusant de revaloriser leur pension sur la base de l'inflation, tout comme pour les fonctionnaires, qui pour un très grand nombre, ne touchent que le SMIC. Pour ce qui est des salariés les plus modestes, touchant le SMIC, avec cette «augmentation du SMIC», qui n'en est pas vraiment une, car en effet cette augmentation, ne touchera pas tous les salariés, car c'est la prime d'activité qui sera augmentée et en tenant compte de l'ensemble des revenus du ménage... De plus cette augmentation devrait pour beaucoup, faire passer bon nombre de foyers dans la première tranche d'impôt sur le revenu ! Les hauts revenus et les revenus du capital restent exonérés de toute participation à l'effort de solidarité. Quant à la lutte

contre l'évasion fiscale qui prive chaque année l'État de 80 milliards d'euros de recettes, les Français devront se contenter d'une vague déclaration d'intention... Pour ce qui est de l'ISF, le Président ne souhaite pas le remettre en place. Notre Député Jean Paul Lecoq, a vivement réagi au refus du gouvernement à débattre sur cet impôt. En effet, cet impôt touchait 358 700 personnes en France, pour un revenu fiscal de 1 028 milliards d'euros. L'ISF, rapportait à l'État 5 milliards, soit moins de 0.5% de leur biens ! Pourquoi ne pas vouloir discuter devant nos députés de sa remise en place ! Le Président des riches vacille mais les plus riches restent ses petits protégés !

Yoann Lefranc  
Président du groupe

Groupes d'opposition

## Union des élus indépendants

La Tribune du groupe «Union des élus indépendants» ne nous est pas parvenue ce mois-ci.

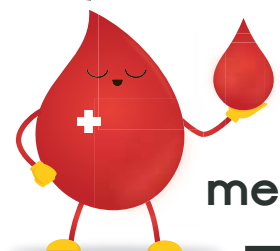
## «Harfleur, bleu marine»

La Tribune du groupe «Harfleur, bleu marine» ne nous est pas parvenue ce mois-ci.

## Prochain don du sang

Salle la Taillanderie  
La Forge

mercredi 13 février 2019 de 15h à 19h





# A vos Agendas !

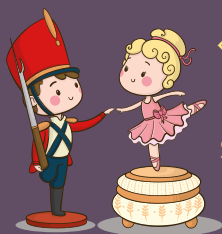
## Associations

### Braderie du Secours Populaire

Mardi 8 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

mercredi 9 janvier de 9h30 à 12h30

La Forge - La Taillanderie



### «Dansez, petits jouets !»

Spectacle handi-danse  
de l'association Les Roues Cool

Samedi 19 janvier - 20h30

Tarif : 5€ et 3€ (moins de 10 ans)

La Forge - Buvette et billetterie sur place

### Concert chorale

Organisée par le Secours Populaire

Dimanche 27 janvier

La Forge



## La Forge

### Assemblée générale

Association Femmes Solidaires

Mardi 29 janvier 2019 - 14h

La Forge

### Assemblée générale de l'UNRPA

Jeudi 31 janvier 2019 - 14h

La Forge



### «Crazy club»

Par Les Comédiens de la Lézarde

Spectacle musical

Samedi 2 février - 20h30 et dimanche 3 février - 14h30

La Forge - Réservation Auchan Montivilliers 02 32 79 65 35

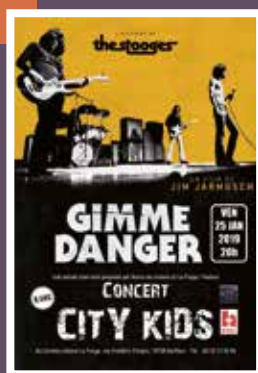
### Braderie

du Secours Populaire

Mardi 5 février

et mercredi 6 février de 9h à 17h

La Forge - La Taillanderie



### Gimme Danger

+ City Kids

Ciné Rock

En partenariat avec l'association Havre de Cinéma et le CEM.

Vendredi 25 janvier 20h30

Tarif : de 3,50€ à 8,50€



### Requiem de Mozart

Par l'orchestre et les chœurs du conservatoire de Rouen

Samedi 26 janvier - 18h

Église Saint-Martin

Accès libre, réservation conseillée au 02 35 13 30 09



### Exposition - Olivier Sorel

invité : NOG

Du vendredi 1<sup>er</sup> février au vendredi 1<sup>er</sup> mars

Entrée gratuite

sur les heures d'ouverture de La Forge



Renseignements,  
inscriptions et billetterie :  
Accueil La Forge 02 35 13 30 09

Retrouvez tous les détails et  
les compléments d'informations sur :

[www.harfleur.fr](http://www.harfleur.fr)